

PROCÈS-VERBAL
Séance plénière du conseil d'administration du 10 mai 2016

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis le mardi 10 mai 2016 à 14h30, en salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'unique point à l'ordre du jour à savoir la désignation des personnalités extérieures, membres du conseil d'administration, qui ont répondu à l'appel public à candidature lancé le 26 avril dernier.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

Monsieur COMBY Jacques – Monsieur GONTIER Thierry – Madame HUSSLER Caroline – Monsieur SERVET Pierre – Monsieur VINOT Didier.

Collège B des autres enseignants :

Monsieur ASQUIN Alain – Madame CHAVENT-LECLERRE Anne-Sophie – Madame COAVOUX Sophie – Madame FALAISE Muriel – Monsieur FAURE Patrice – Monsieur MARMOZ Franck – Madame OLIVIER Claudine – Monsieur RIVE Jérôme.

Collège des IATSS :

Monsieur BONICALZI François – Monsieur COLOMBIER Fabrice – Monsieur CONDEMINE Yves – Madame GUETAT Michèle.

Collège des étudiants :

Madame BEYENS Julie – Monsieur BOUCHET Léo – Madame CHILLET Mallauray – Monsieur ESCRIGNAC Michel – Monsieur MARIGNIER Nils – Madame VIAL Chloé.

Collège des personnalités extérieures :

Madame PICOT Myriam.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants :

Madame DELESALLE-NANCEY Catherine par Monsieur COMBY Jacques – Madame DODANE Claire par Monsieur SERVET Pierre – Madame PORCHY-SIMON Stéphanie par Monsieur MARMOZ Franck.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Madame CHATOT Marie, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Monsieur VIRICEL Kévin, vice-président étudiant du CAC – Monsieur GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues – Monsieur PASCAL Bernard, directeur général des services.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Sophie MONNET, service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum physique étant atteint, le président Jacques COMBY ouvre la séance à 14h49.

Désignation des personnalités extérieures

M. SERVET commence par indiquer qu'un autre point abordé sera relatif à la désignation des grands électeurs qui éliront les représentants au conseil d'administration de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) lors du prochain conseil d'administration du 17 mai, notamment pour rappeler les règles relatives à ce processus à chacun des membres.

M. SERVET poursuit en rappelant que seul un point est à l'ordre du jour de ce conseil d'administration qui est un conseil de constitution du conseil d'administration complet. Sur les huit personnalités extérieures composant le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3, trois personnalités extérieures ont déjà été désignées par les collectivités territoriales et le centre national de la recherche scientifique (CNRS), à savoir Mme Myriam PICOT par la métropole de Lyon, M. Jérôme MOROGE pour la région Auvergne Rhône-Alpes et M. Frédéric FAURE par le CNRS.

Seules cinq personnalités extérieures doivent donc être désignées ce jour dans les cinq catégories prévues à l'article 10 des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3, approuvés par le conseil d'administration par la délibération n° 2015-07-10-ins du 6 juillet 2015. Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 doit procéder à cette désignation en respectant les deux contraintes suivantes :

- une stricte parité homme / femme doit être assurée. Au vu de la désignation préalable de deux hommes et une femme, il est donc nécessaire de désigner désormais trois femmes et deux hommes.

- un ancien diplômé de l'université Jean Moulin Lyon 3 doit être désigné parmi ces cinq personnalités extérieures.

Ainsi, si le conseil d'administration désigne les personnalités en procédant à un vote catégorie par catégorie, les contraintes ci-dessus présentées risquent de ne pas être remplies.

M. SERVET propose donc que chaque membre qui le souhaite propose une liste comprenant cinq noms avec un nom par catégorie et remplissant les deux critères précédemment annoncés. Le conseil d'administration votera alors pour une liste, ce qui n'empêche pas de procéder à une analyse candidature par candidature en amont.

Mme CHILLET s'interroge sur la candidature de M. BABEY pour la 3^{ème} catégorie. En effet, dans sa lettre de motivation, celui-ci déclare qu'il assume la responsabilité de président d'une entreprise de plus de 500 salariés (SAS ALPTIS ASSURANCES).

M. SERVET indique que les vérifications nécessaires ont été effectuées et que la société ALPTIS ASSURANCES se situe en réalité dans la tranche d'effectif de 300 à 399 salariés. La candidature de M. BABEY relève donc bien de la 3^{ème} catégorie.

M. ESCRIGNAC constate que de nombreux candidats sont des anciens étudiants de l'université Jean Moulin Lyon 3.

M. BONICALZI demande à ce que soit confirmé qu'à l'issue de la procédure de désignation, il y aura un élu par catégorie.

M. SERVET confirme, en indiquant que c'est la raison pour laquelle il a formulé la proposition aux membres du conseil d'administration de faire une proposition par liste de candidats, liste qui devra répondre aux critères imposés.

M. COMBY propose une liste. Il indique qu'il s'agit d'une proposition déjà négociée en amont avec divers membres. L'objectif est de désigner les membres qui semblaient le mieux correspondre à l'établissement.

La liste proposée est donc la suivante :

- Catégorie 1 (une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise) :
Monsieur Jean-Michel SCHNEIDER. Il a déjà été membre de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) au sein de l'établissement et lors de son mandat, il a eu une belle mobilisation et a toujours été présent. Il est directeur général au sein de ERDF et GrDF, très grosse entreprise avec laquelle l'université Jean Moulin Lyon 3 a réussi à nouer une belle collaboration et qui donne 40 000 euros de taxe d'apprentissage à l'établissement.
- Catégorie 2 (un représentant des organisations représentatives des salariés) :
Madame Rindala BONVALET-YOUNES, membre du SNES-FSU (pas d'autres candidats).
- Catégorie 3 (un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés) :
Monsieur Jean-Paul BABEY, président de la SAS ALPTIS ASSURANCES. C'est un partenaire important pour l'université, notamment dans le cadre de l'incubation. Cette entreprise met à la disposition de l'établissement plus de 300 m² de locaux. Ce co-working au sein de l'entreprise est une véritable richesse pour les étudiants de l'établissement. Le seul coût pour l'établissement est le salaire d'un personnel de sécurité pour la journée du samedi.
- Catégorie 4 (un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire) :
Hélène VAISSIERE, proviseure du lycée public de Saint-Just, pour son dynamisme, sa force de proposition, son engagement pour l'enseignement supérieur et son volontarisme. Par ailleurs, elle est anciennement diplômée de l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Catégorie 5 (une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université) :
Hélène LAFONT-COUTURIER. Elle est directrice du musée des confluences, elle a déjà été membre de la commission recherche au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3 (pas d'autres candidats).

M. SERVET demande s'il y a des questions sur cette liste ou si un autre membre souhaite proposer une autre liste, partiellement différente (pas de choix possible pour la catégorie 2 et 5).

Mme CHILLET propose une autre liste en ne modifiant que le candidat de la première catégorie. Elle propose M. Lionel LERISSEL, directeur général du groupe UITSEM, groupe mutualiste assurant la protection sociale des étudiants et des personnels, regroupant la SMERRA, la SMECO, la SMEREB et la MAGE. Par ailleurs, il est également anciennement diplômé de l'université Jean Moulin Lyon 3.

M. COMBY considère que ce choix serait gênant dans le cadre du respect du droit de la concurrence, ce qui avait engendré des hésitations sur cette candidature et sa mise à l'écart pour le choix de la liste des candidats qu'il vient de proposer.

Mme CHILLET répond que des personnalités extérieures représentant les mutuelles étudiantes sont présentes au sein des autres universités, dans divers conseils.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- liste proposée par M. COMBY :
M. Jean-Michel SCHNEIDER,
Mme Rindala BONVALET-YOUNES,
M. Jean-Paul BABEY,
Mme Hélène VAISSIERE,
Mme Hélène LAFONT-COUTURIER,
19 votes.
- liste proposée par Mme CHILLET :
M. Lionel LERISSEL,
Mme Rindala BONVALET-YOUNES,
M. Jean-Paul BABEY,
Mme Hélène VAISSIERE,
Mme Hélène LAFONT-COUTURIER,
6 votes.
- bulletins blancs : 2.

M. SERVET indique donc que les représentants des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont : M. Jean-Michel SCHNEIDER, Mme Rindala BONVALET-YOUNES, M. Jean-Paul BABEY, Mme Hélène VAISSIERE et Mme Hélène LAFONT-COUTURIER.

M. SERVET revient sur la désignation des grands électeurs de l'université Jean Moulin Lyon 3 qui éliront les représentants au conseil d'administration de la COMUE. Au sein de la catégorie 4 qui concerne les enseignants chercheurs, divisée en deux sous-groupes A et B (A – professeurs des universités et personnels assimilés ; B – autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés) selon une définition proche de celle de ce conseil d'administration, il conviendra lors du prochain conseil d'administration d'élire à nouveau 3 grands électeurs. Ils participeront alors à l'élection des enseignants-chercheurs qui vont représenter les établissements du site de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon.

Il en va de même au sein de la catégorie 6 relative aux représentants des usagers qui devront élire parmi leurs membres titulaires 4 grands électeurs.

M. BONICALZI demande s'il serait possible d'indiquer les raisons qui imposent cette nouvelle élection des grands électeurs alors qu'ils ont été élus récemment.

M. SERVET indique qu'un recours a été opéré ainsi qu'un changement de périmètre dans le conseil d'administration de l'université Lyon 1.

Mme CHATOT précise qu'un recours relatif à la parité sur ces élections a eu lieu devant le tribunal administratif. Un réajustement du nombre de sièges pour atteindre la parité a été rendu nécessaire engendrant la nouvelle désignation des grands électeurs.

M. COMBY indique également qu'un recours sur les statuts de la COMUE est en cours. Il va être nécessaire de les reconstituer et de les voter rapidement.

M. SERVET précise qu'un des établissements de la COMUE, qui n'est pas une université, avait un nombre global de 3 grands électeurs pour les enseignants-chercheurs. Or, il faut assurer une

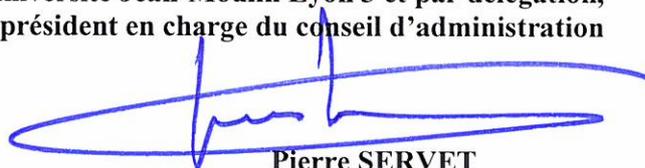
stricte parité entre le sous-groupe A et le sous-groupe B. Les statuts de la COMUE ont donc été annulés sur ce point et c'est l'ensemble de la catégorie des enseignants-chercheurs qui doit reprendre son vote.

L'ordre du jour ayant été épuisé, **la séance est levée à 15h28.**

La prochaine réunion se tiendra le 17 mai 2016 prochain, pour l'élection du président de l'université Jean Moulin Lyon 3. **M. COMBY** manifeste son souhait que les membres soient majoritairement présents lors du prochain conseil d'administration et qu'à défaut, il est nécessaire de donner un pouvoir. Il indique qu'il sollicitera une unanimité pour soutenir sa candidature. En effet, l'unité d'un établissement constitue un outil précieux pour un président pour aller négocier à la COMUE ou au ministère.

M. SERVET indique que le quorum de la prochaine séance est de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET



